

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0127/PR/MDCB portant transfert de propriété d'une parcelle au profit du Ministère Délégué chargé du Commerce.

n° 2012-0127/PR/MDCB

Ministère

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'É-
CONOMIE ET DES FINANCES CHARGÉ DU BUDGET

Date de publication

19 février 2012

Numéro JO

n° 4 du 29/02/2012

Date du numéro

29 février 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91 /2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie des Finances, et de la Planification chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 février 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est fait transfert de droit de propriété sur une parcelle de terrain sis à Balbala, route d'Arta d'une superficie de 3,7 ha, accordé en vertu d'un arrêté n°2010-275/PR/MEFPP au Secrétariat d'Etat chargé de la Solidarité Nationale au profit du Ministère Délégué Chargé du Commerce.

Article 2

Ce transfert de propriété est destiné à l'implantation d'un village artisanale.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère des Finances par l'entremise du Directeur des Domaines par Intérim fera remise de ladite parcelle au Ministère Délégué du Commerce. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH